RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU NORD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le douze avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), 14 Rue Neuve, sur la convocation qui leur a été adressée le six avril deux mil dix-huit, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. François-Xavier VILLAIN, Président.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	67
Nombre de votes	79

2 0 AVR. 2018

ARRIVEE LE

N°

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 66

M. François-Xavier VILLAIN, Président,

M. Jean-Pierre COUVENT, M. Serge FOVEZ, M. Sylvain TRANOY, Mme Maryvone RINGEVAL, M. Jean-Pascal LEROUGE, M. Michel LIENARD, Mme Monique BOUQUIGNAUD, M. Didier DRIEUX, M. Daniel POTEAU, M. Philippe LOYEZ, M. Jean-Marie DEVILLERS, M. Jacques DENOYELLE, Vice-Présidents,

AUBENCHEUL-AU-BAC: M. Michel PRETTRE - BANTEUX: Mme Bernadette GODET - BANTIGNY: M. Yves MARECAILLE -BANTOUZELLE: Mme Sylviane MAUR - BOURSIES: M. Slimane RAHEM - CAGNONCLES: M. Edouard SLEDZ - CAMBRAI: M. Michel BARTKOWIAK, M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Amélia CAFEDE, Mme Dominique CARDON, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Christiane FISCHER, Mme Dominique HERBIN, Mme Marilyne HOSCHEDE, Mme Sylvie LABADENS, Mme Sylviane LIENARD, M. Brahim MOAMMIN, Mme Maria-José POMBAL, Mme Laurence SAYDON, M. Benoît VAILLANT - CANTAING-SUR-ESCAUT: M. Jean-Claude DESCHAMPS - CAUROIR: M. Benoit DHORDAIN - CREVECOEUR-SUR-ESCAUT: M. Gilbert DRAIN - CUVILLERS: M. Emile MILLIOT- DOIGNIES: M. Pascal MOMPACH - ESCAUDOEUVRES: Mme Annick RICHEZ, M. Pierre DOISE, M. Patrice EGO -ESNES: M. Olivier GOBERT - ESTRUN: M. Jean-Luc FASCIAUX - FLESQUIERES: Fernande LAMOURET - FRESSIES: M. Henri GAMEZ - GOUZEAUCOURT : M. Jacques RICHARD - HEM LENGLET : Mme Yvette BLANCHARD - LESDAIN : Mme Geneviève GAUTIER - LES RUES DES VIGNES: M. Marc LANGLAIS - MASNIERES: M. Francis NOBLECOURT, Mme Annie ALEXANDRE -M. Gérard SETAN - NEUVILLE-SAINT-REMY: Mme Francine COUVENT, M. Christian DUMONT -**MOEUVRES:** NIERGNIES: Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI - RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE: M. Patrice GRANSARD - RIBECOURT-LA-TOUR: M. Jean-Pierre LEVEAUX - SAILLY-LEZ-CAMBRAI: Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - SANCOURT: M. Claude LECLERCQ - SERANVILLERS-FORENVILLE: Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD -THUN-SAINT-MARTIN: M. Henri DESPRES - VILLERS-EN-CAUCHIES: M. Pascal DUEZ - VILLERS-GUISLAIN: M. Gérard ALLART - WAMBAIX: M. André VERRIER.

Nombre de conseillers communautaires titulaires absents excusés, ayant donné suppléance : 01

RIEUX-EN-CAMBRESIS: M. Michel MOUSSI, titulaire, qui donne suppléance à Mme Thérèse MAIRESSE-LEROY, suppléante.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration: 12

ABANCOURT: Mme Françoise LAINE, titulaire, qui donne procuration à Mme Yvette BLANCHARD, titulaire – CAMBRAI: Mme Michèle BARTIER, titulaire, qui donne procuration à Mme Monique BOUQUIGNAUD, Vice-Président - Mme Martine BILBAUT, titulaire, qui donne procuration à Mme Marilyne HOSCHEDE, titulaire – M. Yves COUPE, Vice-Président, qui donne procuration à M. Sylvain TRANOY, Vice-Président – M. Marc DERASSE, Vice-Président, qui donne procuration à M. Michel BARTKOWIAK, titulaire – M. Christian DHENIN, titulaire, qui donne procuration à M. Jean-Marie DEVILLERS, Vice-Président - M. Jacques LEGENDRE, Vice-Président, qui donne procuration à M. François-Xavier VILLAIN, Président – M. Olivier MOITY, titulaire, qui donne procuration à Mme Dominique HERBIN, titulaire – M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire, qui donne procuration à M. Brahim MOAMMIN, titulaire – HAYNECOURT: M. Alain PARSY, titulaire, qui donne procuration à M. Claude LECLERCQ, titulaire – HONNECOURT-SUR-ESCAUT: M. Jean-Pierre GOLEBIEWSKI, conseiller délégué, qui donne procuration à M. Jean-Pierre LEVEAUX, titulaire – RAMILLIES: M. Olivier DELSAUX, titulaire, qui donne procuration à M. Benoit DHORDAIN, titulaire.

Nombre de conseillers communautaires absents, excusés, n'ayant pas donné pouvoir ou suppléance : 13

ANNEUX: M. Thierry LEVEQUE – AWOINGT: M. Jean-Richard LECHOWICZ – BLECOURT: M. Albert LEVERD - ESWARS: M. Francis REGNAULT – GONNELIEU: M. Roland CARREZ – IWUY: M. Stéphane GRANSART, Mme Emilie DUPUIS – NAVES: M. Jean-Pierre DHORME – PAILLENCOURT: M. Fabrice LEFEBVRE – PROVILLE: M. Daniel DELWARDE, Mme Capucine TIMAL – TILLOY-LEZ-CAMBRAI: M. Jean-Pierre LAGON – VILLERS-PLOUICH: M. Raymond MACHUT.

Secrétaire de séance : M. Benoit VAILLANT

DELIBERATION 2018-04-03: CONVENTION AVEC LA SOCIETE DE DEFENSE DES ANIMAUX DU NORD.

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président de la Communeuté d'Agglomération de Cambrai 14, rue Neuve B.P. 375 - 59407 CAMBRAI Cedex - Tél.: 03 27 72 40 08 6 fax - 03.27 72 40 01 e-mail: contact@agglo-cambrai.fr - site internet: www.agglo-cambrai.fr iective

TRANSMIS

<u>DELIBERATION 2018-04-03 : CONVENTION AVEC LA SOCIETE DE DEFENSE DES</u> ANIMAUX DU NORD.

Publié le .2.0/ AVR. .2018

Cartifié exécutoire le 7 Rapport

2 0 AVR. 20 Rapporteur : M. François-Xavier VILLAIN

La Communauté d'agglomération de Cambrai détient la compétence « fourrière animale ».

Ne possédant pas de structure adaptée pour la gestion d'un tel équipement, il est proposé de confier cette mission à la Société de Défense des Animaux du Nord située à ESTOURMEL.

Cette dernière s'engage à prendre en charge :

- les chiens et les chats dont le propriétaire n'est pas connu ou joignable (y compris lorsque cela relève de la capture des animaux mordeurs) ainsi que le transport jusqu'au refuge;
- le coût de surveillance pendant quinze jours ainsi que les trois visites vétérinaires pour les animaux ayant mordu une personne;
- les chiens et les chats accidentés ou dangereux sur la voie publique en dehors des heures d'ouverture de la fourrière.

La municipalité demandant l'intervention devra confirmer sa demande par courriel.

De son côté, la S.D.A. s'engage à intervenir dans la journée et au plus tard dans les 24 heures.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'autoriser le président à signer une convention avec la Société de Défense des Animaux du Nord, fixant la note de frais à 61.383,00 € pour l'année 2018,
- et de dire que cette dépense sera prévue au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits, Suivent les signatures.....

Pour extrait conforme

Le Président,

Le 20 AVR. 2018

à la Sous-Préfecture

TRANSMIS

François-Xavier VILLAIN